

**CONSEIL CONSULTATIF DES EAUX  
OCCIDENTALES AUSTRALES  
C.C. SUD**

6 rue Alphonse Rio  
56100 LORIENT

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2019

# In Extenso

Audit

1 rue Benjamin Franklin  
CS 10047  
44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : +33 (0) 2 51 80 18 00  
nantes@inextenso.fr  
www.inextenso.fr

## **CONSEIL CONSULTATIF DES EAUX OCCIDENTALES AUSTRALES C.C. SUD**

6 rue Alphonse Rio  
56100 LORIENT

---

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2019

---

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CONSEIL CONSULTATIF DES EAUX OCCIDENTALES AUSTRALES (C.C. SUD) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CC SUD à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nos travaux ont porté notamment sur la réalité des financements d'exploitation.

Nous avons procédé à la vérification de la méthode retenue et mis en œuvre des tests pour valider son application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du CC SUD à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le CC SUD ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

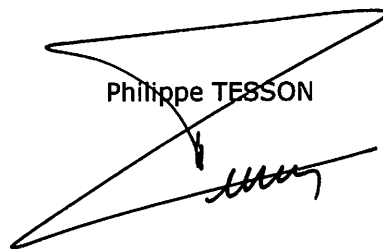
## Audit

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 2 mai 2019

Le commissaire aux comptes  
In Extenso Audit

Philippe TESSON

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping lines that form a large, irregular shape. The signature is positioned below the printed name 'Philippe TESSON'.

**Sommaire**

	<b><u>Pages</u></b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 mars 2019</b>	1
 <b>Comptes annuels au 31 mars 2019</b>	
 Bilan	6
Compte de résultat	8
Annexe	10

# BILAN - ACTIF

LO00117 - CC SUD

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

ACTIF	Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019			01/04/2017 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/03/2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	938,23	938,23		
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	14 546,12	14 546,12		
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>15 484,35</b>	<b>15 484,35</b>		
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres apros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				
Autres	29 729,89		29 729,89	
Valeurs mobilières de placement	308,00		308,00	308,00
Disponibilités	184 523,59		184 523,59	188 266,66
Charges constatées d'avance (3)	570,54		570,54	327,66
<b>TOTAL (III)</b>	<b>215 132,02</b>		<b>215 132,02</b>	<b>188 902,32</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>230 616,37</b>	<b>15 484,35</b>	<b>215 132,02</b>	<b>188 902,32</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an (brut)  
(3) Dont à plus d'un an

**In Extenso Audit**  
**Commissaire aux Comptes**

# BILAN - PASSIF

LO00117 - CC SUD

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

<b>PASSIF</b>	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	60 939,13	39 267,52
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	38 311,61	21 671,61
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>99 250,74</b>	<b>60 939,13</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	19 322,48	19 322,48
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>19 322,48</b>	<b>19 322,48</b>
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL (IV)</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 213,58
Dettes fiscales et sociales	3 401,01	3 187,27
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	30 342,58	16 233,94
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	62 815,21	84 005,92
<b>TOTAL (V)</b>	<b>96 558,80</b>	<b>108 640,71</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>215 132,02</b>	<b>188 902,32</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

96 558,80

108 640,71

**In Extenso Audit**  
**Commissaire aux Comptes**



# COMPTE DE RÉSULTAT

LO00117 - CC SUD

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

	Du 01/04/18 au 31/03/19	Du 01/04/17 au 31/03/18
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	59 050,00	57 950,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	322 695,79	266 577,48
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	1 185,38	
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>382 931,17</b>	<b>324 527,48</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	237 889,44	223 039,22
Impôts, taxes et versements assimilés	354,21	
Salaires et traitements	74 190,94	54 997,59
Charges sociales	32 391,36	24 998,06
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	12,53	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>344 838,48</b>	<b>303 034,87</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>38 092,69</b>	<b>21 492,61</b>
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	214,74	177,77
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>214,74</b>	<b>177,77</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		
<b>In Extenso Audit RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>214,74</b>	<b>177,77</b>
<b>Commissaire aux Comptes</b>		

# COMPTE DE RÉSULTAT

LO00117 - CC SUD

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

	Du 01/04/18 au 31/03/19	Du 01/04/17 au 31/03/18
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	4,18	11,09
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>4,18</b>	<b>11,09</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		9,86
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		<b>9,86</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>4,18</b>	<b>1,23</b>
Impôt sur les bénéfices		
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>38 311,61</b>	<b>21 671,61</b>
<b>+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>		
<b>- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>383 150,09</b>	<b>324 716,34</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>344 838,48</b>	<b>303 044,73</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>38 311,61</b>	<b>21 671,61</b>
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature	6 032,30	12 532,15
Dons en nature		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>6 032,30</b>	<b>12 532,15</b>
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	6 032,30	12 532,15
Personnel bénévole		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>6 032,30</b>	<b>12 532,15</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 311,61</b>	<b>21 671,61</b>
<i>* Y compris :</i>		
<i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	4,18	11,09
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		406,57
(3) <i>Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	4,18	1,23

**In Extenso Audit**  
**Commissaire aux Comptes**

**A N N E X E****1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

Le Conseil Consultatif des Eaux Occidentales du Sud (CC Sud) est une association qui a été constituée dans le cadre et le respect de la décision du Conseil de l'Union Européenne en date du 19 juillet 2004. Cette décision institue des conseils consultatifs régionaux dans le cadre de la politique commune de la pêche.

Le CC Sud a été institué par décision de la Commission des Communautés Européennes en date du 4 avril 2007 et est opérationnel depuis le 9 avril 2007.

Conformément à l'article 7 de ses statuts, le CC Sud a pour objet de promouvoir une gestion durable de la pêche.

Pour remplir sa fonction, le CC Sud dispose des ressources :

- de ses membres,
- des Etats membres (France, Espagne, Portugal, Belgique et Pays-Bas),
- des régions Bretagne, Pays de Loire et Nouvelle-Aquitaine,
- de la Communauté Européenne en vertu d'une convention cadre et de subventions spécifiques au fonctionnement,
- de partenaires (CAP L'ORIENT).

Les charges du CC Sud sont constituées essentiellement :

- du salaire et charges sociales de deux salariés,
- des dépenses d'organisation des réunions et notamment les charges de traduction et d'interprétariat et les dépenses de déplacements.

**2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Néant

**3 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations conformément au règlement CRC n° 99-01.

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables fondamentaux :

- continuité du fonctionnement,
- indépendance des exercices,

**In Extenso Audit**  
**Commissaire aux Comptes**

# COMMENTAIRE

*LO00117 - CC SUD*

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

- permanence des méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

### 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans leur intégralité lors de l'exercice d'acquisition des immobilisations. Cette dérogation au principe comptable correspond aux directives de la Commission Européenne.

### 3.2 Comptabilisation des subventions

Les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits à hauteur de la quote-part des charges engagées au 31 mars 2019.

### 3.3 Contribution en nature

Les contributions en nature des partenaires font l'objet d'une évaluation. Leur montant est inscrit au pied du compte de résultat. Il correspond notamment à la mise à disposition gratuite de personnel, de salles, de matériel audiovisuel et de moyens d'interprétariat.

**In Extenso Audit**  
**Commissaire aux Comptes**

# COMMENTAIRE

LO00117 - CC SUD

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

## **4 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**

### **4.1 Actif immobilisé**

Il n'y a eu aucun mouvement d'immobilisations pendant l'exercice.

### **4.3 Provision**

Une provision pour risques a été comptabilisée lors d'un exercice précédent pour 19 322 €. Cette provision est destinée à couvrir le risque de remboursement du solde de la subvention GEPETO.

### **4.4 Autres dettes**

Les autres dettes au 31 mars 2019, soit 30 343 €, sont toutes à échéance à moins d'un an. Elles concernent notamment des honoraires pour 6 478 € et un trop perçu de subvention de la Commission Européenne de 20 695 €.

### **4.5 Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 62 815 € au 31 mars 2019 et concernent :

- des cotisations relatives à l'exercice 2019 / 2020 : 43 800 €,
- la subvention du Pays-Bas pour la période 2019 / 2020 : 1154 €
- la subvention de la France pour la période 2019 / 2020 : 6 000 €
- les subventions non consommées du projet SIMBAD : 11 861 €

## **5 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT GLOBAL**

### **5.1 Produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation de l'exercice 2018 / 2019 s'élèvent à un montant 382 931 €. Ils correspondent principalement :

- aux cotisations des membres et des membres du comité exécutif : 59 050 €,
- à la subvention CAP L'ORIENT : 11 900 €,
- à la subvention des Etats Membres : 23 154 €,
- à la subvention de la Commission Européenne : 219 305 €,
- aux subventions des régions : 68 337 €.

### **5.2 Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation de l'exercice 2018 / 2019 s'élèvent à un montant de 344 838 €. Elles correspondent :

- aux charges externes de fonctionnement du CC Sud pour un montant de 237 889 € correspondant

**In Extenso Audit**  
**Commissaire aux Comptes**

# COMMENTAIRE

*LO00117 - CC SUD*

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

aux charges courantes de fonctionnement : voyages et déplacements, promotion, missions, ... et aux dépenses de traduction et d'interprétariat,

- aux frais de personnel du fonctionnement du CC SUD pour 106 937 €.

## **6 AUTRES INFORMATIONS**

### **6.1 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés**

Les membres du bureau de l'association ne perçoivent pas de rémunération. Le secrétaire général de l'association assure sa fonction bénévolement.

### **6.2 Engagements hors bilan**

La provision pour congés payés s'élève à 12 742 € charges sociales comprises. Cette provision, non acceptée par la Commission Européenne, n'est pas comptabilisée.

### **6.3 Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires en nature des partenaires au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 se sont élevées à un montant de 6 032 €.

### **6.4 Engagements de départ en retraite**

Les engagements du CC SUD en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisés en provision pour charges. Au 31 décembre 2018, ces engagements sont nuls.

La méthode de calcul des engagements de retraite est déterminée de la manière suivante :  
L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectuait de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 2%.

**In Extenso Audit  
Commissaire aux Comptes**